



Grenoble, le 24 septembre 2024

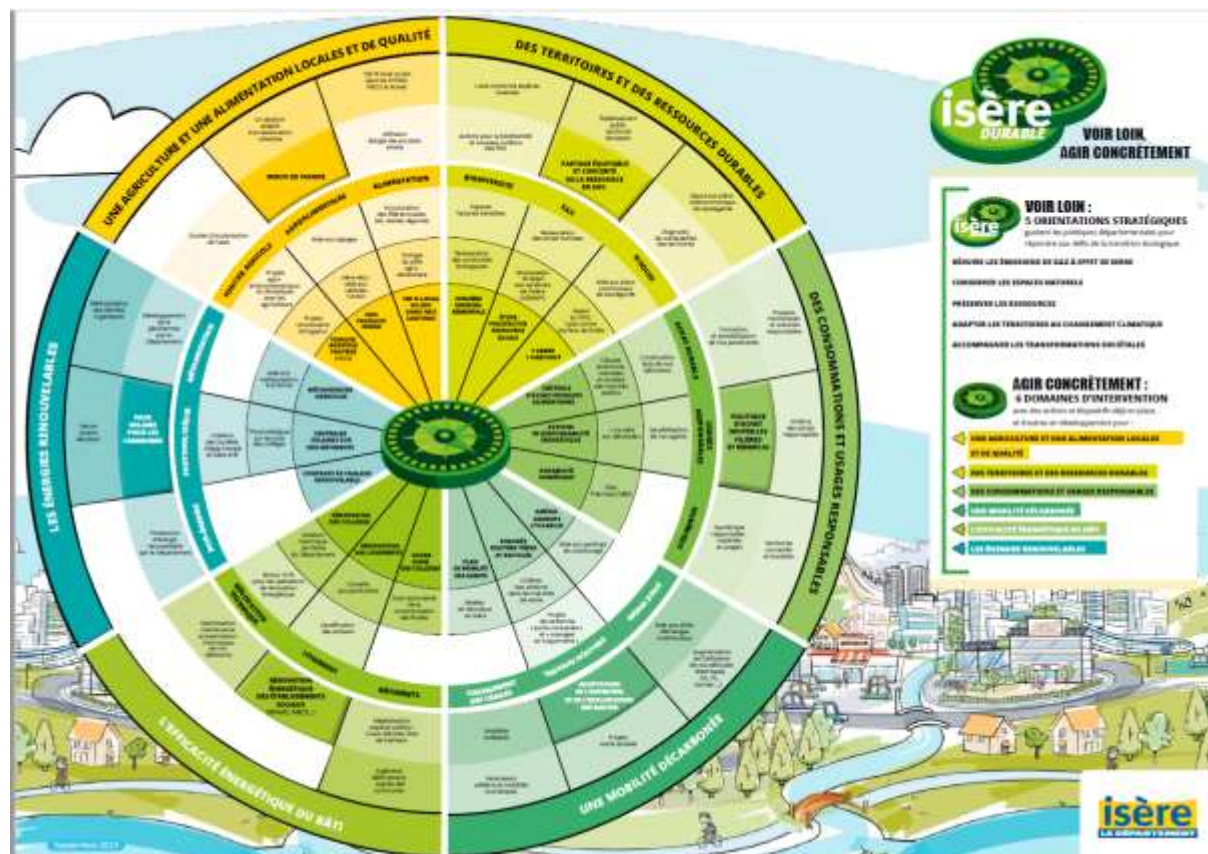
La transition écologique : des mesures significatives

Face au dérèglement climatique, le Département anticipe, s'adapte et soutient les collectivités vers la transition écologique. Le Président du Département, Jean-Pierre Barbier, accompagné par Vincent Chriqui, Vice-Président en charge de la transition écologique, Céline Dolgopyatoff Burlet, Vice-Présidente en charge de l'environnement et de la biodiversité, Christophe Suszylo, Vice-Président en charge du tourisme et de l'attractivité, et Nathalie Faure, Vice-Présidente déléguée à la montagne, a présenté ce matin, en conférence de presse, les politiques environnementales et touristiques du Département. Elles feront l'objet de rapports débattus en séance publique ce vendredi.

Isère Durable, une boussole pour demain

Après avoir réduit ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 3,8 % entre 2017 et 2020, le Département s'est désormais fixé comme objectif de les diminuer de 10 % supplémentaires d'ici à 2028. Pour renforcer son action, le Département soumet au vote de l'Assemblée départementale ce vendredi, en séance publique, l'adoption d'un Schéma global des transitions, intitulé « Isère durable ». Objectif ? Identifier dans un document cadre les changements structurels en cours en Isère, environnementaux et sociaux, et les actions du Département achevées, en cours ou à venir, pour y répondre. Il s'agit ainsi de renforcer les liens du Département avec les partenaires locaux en donnant de la cohérence à l'ensemble de ses initiatives ou en soutien aux communes et intercommunalités.

Le Département est en effet, le garant des solidarités sociales et territoriales. Dans un contexte où les conséquences du changement climatique impactent déjà le territoire, il a la volonté de conforter son action et de fixer un cap permettant d'agir dans son champ de compétences.



Dans le cadre de cette stratégie « Isère durable », le Département soumettra au vote le « pack solaire », un dispositif créé pour accompagner les territoires dans leurs démarches territoriales de développement des énergies renouvelables.

Plus spécifiquement, cette offre de service destinée aux communes et intercommunalités vise à accélérer l'installation d'équipements photovoltaïques en toiture et sur ombrières de parking. Elle comprend d'une part, la définition du potentiel solaire de l'ensemble des bâtiments de plus de 400 m² de toiture sur leur territoire et sa restitution auprès des communes et intercommunalités, et d'autre part, l'accompagnement dans les modalités de portage et la concrétisation du projet.

Les schémas

Seront également soumis à l'Assemblée départementale deux schémas : le nouveau Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (SDENS), ainsi que le Schéma du tourisme et de la montagne 2025 – 2029. Le SDENS consolide la politique ENS et son réseau de sites, au sein du réseau des aires protégées et gérées, dans l'objectif de préserver sur le long terme la flore,



la faune et les habitats patrimoniaux de l'Isère. Aujourd'hui, le Département compte 146 sites labellisés, avec 19 ENS départementaux et 127 ENS locaux, couvrant près de 10 600 ha.

Ces habitats naturels à enjeux concernent en Isère principalement des zones humides (dont les tourbières principalement), des étangs, des pelouses sèches, des forêts et des prairies d'altitude. A eux seuls, ils abritent 383 espèces animales et végétales menacées de disparition, et 494 espèces pour lesquelles une surveillance particulière doit être assurée. La préservation de ces sites démontre concrètement son efficacité : les tortues cistudes, classées « en danger », ont par exemple augmenté de 189 % par rapport à il y a 20 ans sur l'ENS de l'étang de Lemps, et le crapaud sonneur à ventre jaune de 180 % sur les 7 dernières années à l'ENS du marais de la Vieille morte (Oisans). C'est pourquoi, le SDENS en renforce encore les dispositifs.

Le Département de l'Isère est fortement mobilisé autour des enjeux liés au tourisme et à la montagne. Il est historiquement l'interlocuteur des acteurs concernés. Aussi, le Schéma du tourisme et de la montagne 2025-2029 a pour but de favoriser une activité touristique pérenne qui s'intègre de manière harmonieuse dans les stratégies de développement territorial, réponde aux attentes des visiteurs et des habitants et soit respectueuse de l'environnement. En 2025, de nouveaux dispositifs seront notamment proposés, concernant la rénovation des refuges ou encore, les lacs, avec un plan soutenant les lacs structurants pour un développement touristique intégré.

« Face au changement climatique et à l'incertitude qui pèse sur l'avenir, je considère que le Département doit à la fois anticiper l'avenir, montrer l'exemple en nous appliquant à nous-mêmes les recettes que nous prônons - ce qui permet aussi de donner une impulsion et de démontrer qu'elles fonctionnent – et enfin, soutenir, de manière pragmatique, les communes et les intercommunalités dans leurs adaptations, avec le souci constant de la concertation et de l'écoute. L'écologie de bon sens, c'est poser un diagnostic, fédérer largement et agir. »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr